



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 26 novembre 2020

**DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL EN SEINE-MARITIME**

COVID-19

À la suite de la sollicitation de plusieurs maires et organisations professionnelles, et à la demande de Madame la Ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, autorise par arrêté préfectoral les commerces de détail du département de la Seine-Maritime à ouvrir et à employer du personnel les dimanches 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre et 27 décembre 2020.

Cette dérogation à la règle du repos dominical s'inscrit dans le contexte de la crise sanitaire de la COVID-19, qui a conduit à la fermeture administrative des commerces non-essentiels du 30 octobre au 27 novembre 2020.

L'ouverture de ces commerces tous les dimanches jusqu'à la fin de l'année correspond à une triple nécessité : permettre aux entreprises de réaliser un chiffre d'affaire plus important leur permettant d'atténuer les effets de leur fermeture, satisfaire les besoins de la population à l'approche des fêtes de fin d'année, et permettre une régulation des flux de clientèle participant à une limitation de la circulation du virus de la COVID-19.

Pour autant, les maires qui avaient pris un arrêté de suspension du repos dominical n'incluant pas les cinq derniers dimanches de l'année ne sont pas en mesure de modifier l'arrêté prévoyant cette autorisation dans le délai réglementaire de deux mois. Dans ces conditions, compte-tenu du motif d'intérêt général et de la nécessité d'accompagner le redémarrage de l'activité économique, le préfet de la Seine-Maritime a pris l'arrêté sus-mentionné.

Seuls les salariés volontaires ayant donné leur accord écrit pourront être employés, et les heures travaillées seront payées avec une majoration de 100 %.

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Courriel : [prefecture@seine-maritime.gouv.fr](mailto:prefecture@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex